

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 20633**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Activités juridiques spécialité "Droit des Entreprises Agricoles"

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Université du Maine - Le Mans

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Président de l'université du Maine, Recteur d'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

128 Droit, sciences politiques

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Elaboration de montages juridiques

Rédaction de projets de groupements juridiques

Réflexion et résolution des problèmes économiques, juridiques et fiscaux rencontrés par les entreprises agricoles

Compréhension des attentes des exploitants

Evaluation et identification des besoins des exploitants

Connaissance des instruments juridiques, économiques et fiscaux répondant à ces besoins

Connaissance du milieu agricole, des marchés internes, communautaires et internationaux

Mise en adéquation des connaissances et des besoins. Maîtrise aux plans juridique et fiscal de la chaîne de production jusqu'à

l'écoulement des produits.

Gestion du personnel, du financier et des assurances.

Connaissance et maîtrise de l'anglais et des outils informatique

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Cabinets comptables ;
- Cabinets de conseil spécialisés ;
- Syndicats professionnels ;
- Banques et assureurs spécialisés ;
- Cabinets d'avocats.
- Centres de gestion agréés (ou centre d'économie rurale) ;

- Conseiller d'entreprise agricole en centre de gestion ou en chambre d'agriculture ;

- Animateur dans des organismes (notamment les ADASEA) chargés du suivi spécifique des agriculteurs ou dans les syndicats ;
- Reprise ou montage d'entreprises agricoles ;

-

Codes des fiches ROME les plus proches :

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Enseignements :

Droit des sociétés ; droit des sociétés agricoles ; microéconomie ; macroéconomie ; droit fiscal ; fiscalité appliquée aux entreprises agricoles ; droit du travail ; droit du travail appliqué aux entreprises agricoles ; financements bancaires ; initiation au droit ; droit des contrats ; droit rural ; transmission des entreprises.

Jurys :

Les jurys seront composés d'au moins deux universitaires et de deux professionnels du secteur.

Modalités d'évaluation des acquis :

Le diplôme est obtenu avec la moyenne, toutes les notes étant compensables les unes avec les autres.

Cependant, des coefficients sont mis en place :

- Les matières fondamentales auront un coefficient de 2 à 3 et les autres un coefficient 1.
- Le projet tutoré aura un coefficient 3
- Le stage aura un coefficient 4

Le contrôle des connaissances s'effectue avant le mois d'avril (de façon à libérer les étudiants pour les stages) par un examen écrit ou oral selon la matière. Le stage et le projet tutoré sont sanctionnés par une soutenance orale de mémoire.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (enseignants et professionnels) (loi 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (enseignants et professionnels) (loi 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (enseignants et professionnels) (loi 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle	X		possible pour partie du diplôme par VES ou VAP
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants et professionnels (Décret n° 2002-590 24/04/2002) - VAE

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

arrêté du 17 novembre 1999 publié au J.O. du 24/11/99

N° d'habilitation : n° 20050991

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**http://www.univ-lemans.fr/fr/formation/orientation_et_insertion_professionnelle/le-devenir-des-diplomes-de-lp-et-master.html**Autres sources d'information :**<http://droit-laval.univ-lemans.fr><http://www.univ-lemans.fr/>**Lieu(x) de certification :**

Université du Maine - Le Mans : Pays de la Loire - Sarthe (72) [Le Mans]

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**Historique de la certification :**